

À Pôle emploi, les agents **résistent**

Pôle emploi se voit depuis peu imposé de transmettre à la préfecture les papiers de chômeurs étrangers. Les agents de l'ex-ANPE, qui refusent d'être transformés en auxiliaires de police, ont organisé une résistance collective en fondant le Réseau emploi formation insertion (Refi).

Rose-Marie PECHALLAT (Refi)

Octobre 2007. Un conseiller d'une ANPE du Rhône est prié de prévenir la directrice dès l'arrivée d'un demandeur d'emploi étranger, convoqué à son insu sur ses plages de rendez-vous. Il était prévu que la police aux frontières l'attende à la sortie, pour l'interpellier. Heureusement, ce jour-là, la personne n'est pas venue...

Cette affaire est à l'origine de la création du réseau Réseau emploi formation insertion (Refi). Il regroupe des salariés syndiqués et non syndiqués, des services publics de l'ANPE et des Assedic - lesquels, à cette époque, n'ont pas encore fusionné -, mais aussi des salariés des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), des organismes de formation, des associations. Tous dénoncent le fait que dorénavant la chasse aux sans-papiers est ouverte partout : dans la rue, les quartiers, les écoles, les foyers, les administrations, les hébergements d'urgence, les entreprises. Aucun lieu de solidarité n'échappe à cette injonction de dénonciation. Ainsi, l'association de santé communautaire Cabiria, qui effectue un travail de prévention et d'accès aux droits avec des personnes prostituées, est incitée

à dénoncer les personnes sans papiers de sa connaissance. Ceci va à l'encontre de l'éthique et des missions pour lesquelles l'association reçoit des financements. En fait, depuis un décret de mai 2007, et complétant par là-même la loi Sarkozy sur l'immigration, les agents de l'ex-ANPE doivent s'assurer auprès de la préfecture de la légalité du titre de séjour des travailleurs étrangers se présentant à leur guichet. La circulaire d'application avait suscité une levée de boucliers, tous syndicats ANPE, Assedic et Unedic confondus. Ils avaient demandé son abrogation, pour traitement discriminatoire des travailleurs étrangers non conforme à la convention 97 de l'Organisation internationale du travail (OIT). La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) avait été saisie mais celle-ci s'était déclarée incompétente, estimant que la vérification du titre de séjour n'était pas un contrôle d'identité.

La boîte de Pandore ayant été ouverte, le décret a donné lieu à diverses instructions, plus ou moins connues et appliquées. L'une d'entre elles émanant, par exemple, du service des fraudes de l'Assedic Vallées-du-Rhône et de la Loire et en date du 23

novembre 2007, stipule que les agents de l'ex-ANPE doivent utiliser un détecteur à lampe UV pour vérifier l'authenticité de la pièce d'identité fournie par la personne qui se présente au guichet. Dans tous les cas, ils doivent faire une première photocopie, « lisible », de la pièce, pour la conserver dans le dossier du demandeur d'emploi, et, si les documents ne réagissent pas favorablement au détecteur UV, en transmettre une autre au service audit Prévention des fraudes (PDF), qui prendra contact avec la Police de l'air et des frontières. Tout ceci doit se faire sans que l'allocataire soit mis au courant et la pièce d'identité devra lui être restituée sans aucun commentaire.

Refuser, ensemble, une politique de délation

Aujourd'hui, cette note s'applique à tous les agents de Pôle emploi, ce qui suscite de vives réactions de leur part car ce système induit l'idée d'une fraude organisée et généralisée, véritable posture idéologique qui consiste à convaincre l'opinion publique que les administrations sont confrontées à des masses de fraudeurs dont il convient de se protéger.

Ce n'est que pur fantasme mais il s'agit d'agir sur l'inconscient collectif avec les dangers qui peuvent en découler : malaise, culpabilisation, agressivité, violences envers soi-même et envers les autres, et ce, des deux côtés du guichet. Il s'agit aussi de débusquer les étrangers en situation irrégulière puisque ce sont essentiellement eux qui sont susceptibles de présenter de faux papiers.

Pour l'ensemble des personnels concernés par ces orientations politiques, la situation est inadmissible car elle correspond justement, vis-à-vis d'un usager, à la mise en cause du principe de non-discrimination systématique défini par l'article L 1132-1 du Code du travail qui interdit un comportement particulier

notamment « en raison de son origine [...] d'une appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race ». Cette situation de suspicion renforce a priori le sentiment de discrimination déjà ressenti par l'usager ; elle a pour effet une défiance envers le personnel et l'effectivité d'une égalité de traitement dans la prise en charge de sa situation.

Devant la résistance des employés de Pôle emploi, le gouvernement est revenu à la charge avec une solution informatique, testée « en douce » à Bordeaux. Lors de la première réunion du premier comité d'entreprise de Pôle emploi, le directeur général Christian Charpy leur a confirmé que le système était opérationnel mais pas encore actif. La solution imposée par le ministère de l'Immigration au Pôle emploi est particulièrement perverse. Sous couvert de faciliter les échanges de données, de mieux lutter contre les fraudes, elle contourne la résistance des employés de la structure.

On sait à quelles difficultés ceux-ci sont aujourd'hui confrontés. Formation insuffisante pour faire face à la fusion ANPE/Assedic, surcharge de travail liée à l'augmentation du chômage, confrontation quotidienne avec des situations humainement insupportables... Les conseillers ont l'impression d'avoir de plus en plus de mal à exercer leur métier qui reste l'emploi, la formation, l'insertion. Dans le cadre de leurs syndicats et du Refi, ils refusent de « se laisser détourner de leurs missions pour collaborer à cette politique obsessionnelle du chiffre en matière de lutte contre l'immigration clandestine ». Pour ne pas devenir les acteurs ou les complices de la chasse aux étrangers, ils continuent donc de résister en affirmant haut et fort que « *désobéir devient un devoir* » et en citant volontiers cette phrase de Jean Moulin : « *J'ignorais qu'il était si facile de faire son devoir* ». ●

Nous refusons la politique de la peur

La peur passe pour mauvaise conseillère. Pourtant, le climat social et sécuritaire que nous connaissons aujourd'hui l'attise chaque jour davantage. Mise en œuvre par l'actuel gouvernement, teintée de populisme, cette peur est exploitée pour justifier une déconstruction du social.

Françoise DUMONT, vice-présidente de la LDH

De quelle peur s'agit-il ? Peur pour soi-même d'abord. Parce que la crise économique et sociale plonge de plus en plus d'individus dans la précarité ou dans la crainte du chômage. Peur que la moindre réaction aux dérapages des forces de police ne soit considérée comme un outrage ou une rébellion, qu'on vous traite comme un passeur parce que vous rechargez des portables, qu'un proche vous fasse une bonne blague en parlant de « train qui déraille » sur votre messagerie... Ce sont des incidents qui vous conduisent tout droit en garde à vue. Le résultat, on le connaît : en 2008, un Français sur cent a subi ce genre de contraintes.

Peur des autres également. Parce que nous sommes soumis à un discours qui tend à accréditer l'idée que notre environnement est envahi de délinquants multirécidivistes, d'assistés qui vident les caisses de l'Etat, de jeunes violents et paresseux, de fonctionnaires qui campent égoïstement sur des privilèges obsolètes... Cette stratégie qui consiste à opposer les individus les uns aux autres, à faire de chaque voisin une menace a des relents nauséabonds de populisme mais elle vise avant tout à casser les

solidarités et à freiner la prise de conscience d'une politique globale dont la cohérence est pourtant claire.

Le 18 novembre 2008, un jeune étudiant de Grenoble était mortellement agressé par un déséquilibré qui avait réussi à quitter l'hôpital psychiatrique où il était soigné. Quelques jours plus tard, Nicolas Sarkozy, en visite au centre spécialisé Erasme à Anthony, proposait « ses solutions » pour éviter que ne se renouvelle un fait divers aussi dramatique. En résumé, il s'agit de promouvoir une psychiatrie sécuritaire où l'enfermement est renforcé, avec la mise en application d'un certain nombre de mesures contraignantes, comme une obligation de soins à domicile ou le port également obligatoire du bracelet électronique. Sur le fond, ces projets sont en totale continuité avec les différentes décisions prises par un Président qui, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, désignait déjà un certain nombre de boucs-émissaires, sortes de figures-épouvantails destinées à faire peur. Au gré des lois votées depuis 2002, ce furent tour à tour les jeunes de banlieue, les parents défaillants, les prostituées susceptibles de « racolage passif », les sans-papiers, ou bien encore

« Les personnels soignants se sont sentis blessés professionnellement par des propositions qu'ils vivent comme une nouvelle instrumentalisation de la psychiatrie dans une visée sécuritaire. »

tous ces bénéficiaires de maigres prestations sociales qu'il faut absolument contrôler parce que vraisemblablement fraudeurs... Maintenant, c'est le tour des schizophrènes désignés comme forcément dangereux, alors que les cas de violence liés à un trouble mental ne sont pas plus fréquents que la moyenne, remettant ainsi en cause le mythe du « fou dangereux ».

A fait divers, psychiatrie sécuritaire

Même continuité aussi dans la façon de se saisir d'un fait divers, de médiatiser chaque nouvelle victime et de promulguer une nouvelle loi, en déclarant ne connaître les droits de l'Homme que pour la victime et subordonner les droits des « autres » à leur dangerosité. Rien de nouveau donc sous le soleil de la démagogie...

Ces déclarations ont suscité une vive émotion parmi les personnels qui travaillent dans les services de psychiatrie. Cela s'est traduit par diverses initiatives, individuelles ou collectives, comme « L'appel des 39 » ou la publication d'un communiqué, signé conjointement par dix organisations syndicales de personnels médicaux et non médicaux de la psychiatrie publique.

La vive réaction des personnels travaillant dans le secteur de la psychiatrie répond en fait à une double inquiétude. D'une part, les personnels concernés ont eu l'impression que le discours de N. Sarkozy balayait d'un revers de la main des décennies de luttes et de progrès dans le champ de la santé mentale et remettait les soignants en position de gardiens. Dès lors, à quoi bon rechercher et travailler le consentement libre et éclairé du malade ? A quoi bon aussi accueillir, écouter, prendre soin du sujet souffrant, c'est-à-dire le considérer dans sa dignité et sa singularité de personne, d'individu social et de sujet de droit ? Ces interrogations posent

des questions essentielles d'éthique professionnelle et les personnels soignants se sont sentis blessés professionnellement par des propositions qu'ils vivent comme une nouvelle instrumentalisation de la psychiatrie dans une visée sécuritaire. D'autre part, le soutien affiché par le chef de l'Etat à sa ministre de la Santé pour son projet de loi « Hôpital, santé, patients et territoires » (HSPT) montre bien le lien entre politique sécuritaire et politique de réduction de moyens pour la santé et le social. Ces orientations nient les difficultés rencontrées au quotidien par la psychiatrie de service public. L'activité et les missions de celle-ci ne cessent d'augmenter alors que ses moyens ont constamment diminué depuis vingt ans. Ce déséquilibre se traduit par un accès aux soins de plus en plus aléatoire sur des territoires de plus en plus vastes et concerne tout autant la psychiatrie générale que la psychiatrie infanto-juvénile, par exemple.

Une politique de casse du service public

En réalité, on ne compte plus les secteurs où, à l'instar de la psychiatrie, les personnels sont soumis à la fois à des contraintes budgétaires insupportables et à une évolution inquiétante de leurs missions. Sur le plan budgétaire, il est inutile de revenir sur le sort réservé à différents secteurs du service public. A travers la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et les diverses réformes mises en chantier, l'objectif de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite se met en place, avec les répercussions que cela entraîne sur les conditions de travail des salariés mais aussi sur l'accès à un certain nombre de droits fondamentaux, notamment pour les plus démunis.

La liste des professions où les réductions budgétaires accompagnent un véritable dévoiement

Toutes ces forces sont confrontées au même rouleau compresseur, à la déconstruction des rapports sociaux, des services publics, des garanties de libertés. Il s'agit d'exploiter la peur, d'organiser la surveillance, la délation, l'intimidation, pour faire admettre une politique antisociale.



© DK

des missions qui en constituaient le fondement même ne cesse de s'allonger. En 2007, les travailleurs sociaux ont vu le « secret professionnel » devenir le « secret partagé », en particulier avec le maire. Aujourd'hui, ils doivent transmettre de plus en plus d'informations sensibles dans des fichiers dont ils ne maîtrisent pas les interconnexions. La même année, les juges s'opposèrent à la loi sur la récidive parce qu'elle n'apportait pas de solutions à l'indigence des moyens accordés à la justice mais aussi parce qu'elle transformait la justice pénale en machine à punir, indifférente aux réalités des personnes qu'elle est amenée à juger.

Comment ne pas voir que dans L'Education nationale, la politique de suppressions de postes va aboutir très vite à des classes

encore plus chargées, mais aussi à une école encore plus sélective, ce qui va à l'encontre de la façon même dont de nombreux enseignants conçoivent leur métier ? Que dire aussi des conditions de travail des salariés de Pôle emploi, coincés entre surcharge de travail due à l'augmentation du nombre de chômeurs et l'obligation de dénoncer les sans-papiers ? Demain, lorsque les textes réformant l'ordonnance de 1945 sortiront, les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) devront peut-être abandonner définitivement toute forme de travail préventif pour ne se consacrer qu'au répressif... A n'en pas douter, on ressortira le discours qui consiste à démontrer que les jeunes délinquants sont de plus en plus violents, de plus en plus précoces, alors même que

Cette stratégie qui consiste à opposer les individus les uns aux autres, à faire de chaque voisin une menace, a des relents nauséabonds. Elle vise avant tout à casser les solidarités.

des travaux comme ceux menés par Laurent Muchielli montrent que la réalité de la délinquance juvénile n'est pas celle-là.

Le collectif « Refusons la politique de la peur »

Les atteintes frontales portées au cours des derniers mois aux conditions de travail et aux missions de toutes ces catégories professionnelles ont donné lieu à la création de nombreux collectifs où travaillent ensemble différentes organisations syndicales, politiques ou associatives. Chaque collectif a ses orientations, ses priorités, son histoire et les individus qui les composent ont leurs engagements, leur métier, leur éthique de professionnel et de citoyen. Difficile de comparer un collectif comme « Non à Edvi-ge », dont l'activité est centrée sur

le fichage, au collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de moins de 3 ans » qui s'est créé au moment de la publication du rapport de l'Inserm et en réaction à une certaine vision déterministe de l'évolution de l'enfant. Pourtant... Toutes ces forces sont confrontées au même rouleau compresseur, à la déconstruction des rapports sociaux, des services publics, des garanties de libertés. Il s'agit d'exploiter la peur, d'organiser la surveillance, la délation, l'intimidation, pour faire admettre une politique antisociale.

Depuis longtemps, nous pensons, à la LDH, qu'il est urgent de déconstruire ce populisme sécuritaire et de créer les convergences qui permettent à tous ceux qui refusent les choix de société actuels de se retrouver pour en appeler à une véritable démocratie. A la suite de l'article paru dans *Le Monde* du 13 décembre, nous avons contribué, avec un certain nombre de nos partenaires habituels, à la création du collectif « Refusons la politique de la peur ». Celui-ci s'est déjà réuni le 8 février et le 15 mars. Une nouvelle rencontre est prévue le 6 juin à Paris. Nous avons été naturellement présents dans les manifestations du 29 janvier et du 19 mars et souhaitons pouvoir nous appuyer sur des convergences et des chantiers locaux. Notre initiative vise à interpeller les forces syndicales et politiques, à rassembler les divers mouvements de contestation. Nous savons que ce rassemblement ne se décrète pas mais qu'il se construit à partir de confrontations d'idées et de prises de position pour agir ensemble, qu'il s'appuie sur une coopération réciproque, un soutien mutuel et une unité dans une opposition déterminée. La tâche est difficile mais il s'agit de démontrer que le mouvement social et ses organisations disposent de réponses qui ont pour elles le mérite de respecter les principes démocratiques. ●